



**ACCORD TECHNIQUE**  
**N°IV-2026-0567-01**

Type(s) d'occupation :  
**Branchement**

Adresse(s) de l'occupation :  
**5 rue du manège**

Réf. pétitionnaire : **RV6-2601023**

Affaire suivie par : **Pierre Alexandre  
COURROUX**

**Pétitionnaire :**  
**GRDF - INGENIERIE GAZ - SITE DE  
PAU-LAU**  
**MONSIEUR CHAMBON FREDERIC**  
67, AVENUE DU LOUP  
64000 PAU

**Monsieur,**

Vous avez sollicité l'autorisation de procéder à des travaux de fouille pour le renouvellement du réseau GRDF sur le trottoir à la suite d'une fuite au 5 rue du Manège. Je vous donne mon accord sous les réserves suivantes :

**PRESCRIPTION(S) GÉNÉRALE(S) :**

Les travaux doivent être réalisés conformément au règlement de voirie communal en vigueur.

**PRESCRIPTION(S) PARTICULIÈRE(S) :**

Une réfection provisoire sera réalisée dès que la tranchée sera remblayée.

La réfection définitive sera réalisée suivant les prescriptions ci-dessous :

Sur le trottoir, la réfection définitive sera réalisée en béton bitumineux 0/6 sur une épaisseur minimale de 5 cm ainsi qu'un joint d'étanchéité à l'aide d'émulsion de bitume et de sable fin de carrière entre cette réfection et le revêtement initial.

Une distance minimale de 0,30 m doit être respectée au-dessus et en dessous des génératrices inférieures et supérieures des canalisations existantes

Je vous prie de croire, **Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Pau, le 17 juillet 2026